

A V E N A N T

POLICE N° : 45. 030. 942	CLIENT : 688127	AVENANT N° : 010
GESTION. : 1154- P50271		INSPECTEUR : 03

Ethias prend et donne acte des modifications apportées par le présent avenant qui restera annexé à la police primitive mentionnée ci-dessus, pour ne faire qu'un seul et même contrat et servir conjointement avec elle, à régler les droits respectifs des parties.

PRENEUR D' ASSURANCE	LIGUE FRANCOPHONE DE HANDBALL ASBL Rue des Français, 373/13 4430 ANS
---------------------------------	---

RISQUE ASSURE	Assurance sportive Activités de handball organisées par le preneur d'assurance et ses clubs affiliés.
----------------------	---

Déclaration : voir "Objet de l'avenant"

ECHEANCE	01 j anv i er
-----------------	---------------

PRISE D' EFFET	31 mai 2019
-----------------------	-------------

FRACTIONNEMENT	Tri mestr i el
-----------------------	----------------

Fait en double à Li ège, le 17 j uillet 2020.

Pour Ethias

Le preneur d'assurance



Florian Pirard
Head of Property & Liability
Underwriting Public & Corporate

Rue des Croisi ers 24
B- 4000 LIEGE

info. assurance@ethi as. be

45. 030. 942/010/CG 1154- 140- 07/14



OBJET DE L'AVENANT

De commun accord entre les parties, il est déclaré et convenu qu'à dater du 31 mai 2019, la garantie de la Division C du contrat d'assurance n° 45.030.942 est étendue au remboursement des dommages occasionnés **aux lunettes des membres sportifs pour autant que les lunettes soient portées au moment de l'accident et que celui-ci survienne pendant la pratique sportive.**

L'intervention s'effectue sur les bases suivantes:

- pour la monture: jusqu'à concurrence du montant effectif des dommages, avec un maximum de 75,00 EUR;
- pour les verres: remboursement intégral.

La présente extension est accordée moyennant le paiement d'une prime de 0,69 EUR, à majorer des taxes, par membre sportif.

Il sera tenu compte du présent avenant lors de la régularisation de la prime annuelle.

Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions du contrat d'assurance susmentionné.